

## CESSATION TOTALE D'ACTIVITE AVEC MAINTIEN AU RCS

### Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- [L'imprimé P2 CM](#) : en deux exemplaires complétés et signés par le déclarant ou son mandataire.
- **Si commerçant ambulant ou forain** : original de la carte de commerçant ambulant.  
En cas de perte ou de vol de la carte, fournir une attestation sur l'honneur.
- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire.

### Coût de la formalité

**Frais Greffe** : 93.70 euros par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

**Frais CFE** : 70.00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)